

COMMUNIQUE DE PRESSE



« TPAMPS ne cautionne en rien la démarche judiciaire du SIPR à l'égard des forums internet et dénonce ce qu'elle cache réellement... »

Explication de texte...

<http://tpamps.fr/?p=2040>

L'orchestration dans la presse spécialisée, par le SIPR, de communiqués montrant une opposition d'intérêts entre « Installateurs du Photovoltaïque Résidentiels » et la principale organisation de « Producteurs Photovoltaïques Particuliers » nous semble être une approche extrêmement préjudiciable à l'ensemble de la profession.

Le fait que le SIPR soit inconnu et non représentatif ne minore en rien l'effet désastreux des titres d'articles et réactions que cette manipulation provoque.

Les amalgames faits entre concurrence déloyale de fournisseurs et mécontentement légitime de clients sont grotesques et infondés. Ils ont cependant le mérite de mettre en évidence les procédés de manipulation employés dans cette affaire.

TPAMPS, rappels ...

TPAMPS est un collectif qui s'est constitué en décembre 2010 à l'époque d'un moratoire de sinistre mémoire pour la filière photovoltaïque française.

TPAMPS a en quelques semaines fédéré sur facebook 5000 membres, majoritairement des installateurs de tous types, des fabricants et distributeurs mais aussi des développeurs de projets, des bureaux d'étude, des employés de grands groupes, des indépendants, des journalistes spécialisés, des producteurs d'énergies renouvelables très variés,... tous partageant un objectif commun le développement des ENR en France et plus spécifiquement la sauvegarde d'une filière photovoltaïque touchée de plein fouet par les mesures gouvernementales de l'époque.

TPAMPS s'est alors fait connaître pour son implication sur le terrain revendicatif à l'égard des pouvoirs publics et pour son rôle de forum de discussion permanente soumettant en temps réel à l'ensemble de la filière ses propositions, ses convictions, les revendications à faire progresser.

TPAMPS, afin d'avoir une existence formelle, s'est constitué mi-2011 en association loi 1901.

En 2 ans d'existence, TPAMPS s'est retrouvé dans son combat au côté de nombreuses organisations ayant toutes leur support de discussion, plus ou moins ouverts, plus ou moins exposés, chacune ayant son appréciation des outils à employer pour assurer son fonctionnement et sa propre identité.

L'emploi systématique de Facebook pour faire circuler les points de vue, pour décanter les polémiques de toutes natures permet à TPAMPS de rester au centre des préoccupations de la filière, de manière visible et sans exclusive. Chaque membre pouvant exposer ses arguments et en débattre sans censure (sauf propos illégaux bien sûr), avec comme seul risque le fait de s'exposer à la contradiction des autres membres.

Origine du présent communiqué :

De part son rôle au sein de la filière photovoltaïque, de part la sensibilité de ses membres professionnels aux pratiques constatées sur le marché, de part ses relations multipartites avec la majorité des organisations de la filière et de part son usage intense d'internet pour son propre fonctionnement, TPAMPS ne peut rester étranger à l'effervescence médiatico-judiciaire que l'assignation du Forum-PV par le SIPR vient de déclencher le 22 février.

En conséquence TPAMPS, organisation connue et reconnue de tous les professionnels de la filière, souhaite par le présent communiqué faire connaître son appréciation de la situation et dévoiler nombre de ses aspects passés sous silence.

Quid des protagonistes actuels ?

Le Forum-PV est pour nous un site informatif apparenté au GPPEP. Nous avons au sein de TPAMPS quelques membres (très minoritaires) qui sont également membres du GPPEP et vice versa. Ce sont des bénévoles passionnés du photovoltaïque, tous équipés d'une centrale. Leur implication dans l'organisation systématique des informations techniques et règlementaires utiles à tous fait du Forum-PV une ressource indispensable tant pour les particuliers envisageant un projet que pour les professionnels qui y trouvent une mine d'information tenues à jour.

Le SIPR, inconnu avant cet événement juridique, a selon des informations, devenues publiques depuis, été constitué à l'initiative de Groupe Solaire de France (GSdF). Son pdg Mr David Haiun est ainsi président du SIPR. Mr Avi Arzoine, pdg d'A2J DEV (filiale de Groupe Solaire de France, spécialisée en développement Web) est le vice-président du SIPR. L'ensemble des sièges des structures identifiées à ce jour comme étant associées à cette « opération syndicale » sont basés à la même adresse : 32 rue du Landy, 93300 Aubervilliers.

Ni le SIPR, et pour cause il n'existait pas, ni GSdF n'ont été identifiés par TPAMPS pour avoir été partie prenante d'une quelconque action collective au bénéfice de la filière sur la période post moratoire longue de maintenant 27 mois.

De plus, alors que les membres de TPAMPS appartiennent souvent à plusieurs organisations professionnelles, à ce jour, aucun des membres de TPAMPS (Association comme Collectif) ne connaît ou fait partie de ce syndicat.

Les voir intervenir sous prétexte de défense de la filière, contre de vaillants, sincères et historiques défenseurs du photovoltaïque, en se donnant comme moyen juridique une forme collective de syndicat, syndicat qui masque à peine de purs objectifs commerciaux d'un groupe de sociétés liées, nous semble au mieux surréaliste au pire d'un cynisme certain.

Que dire des objectifs affichés du SIPR ?

Le SIPR, par son vice-président annonce une véritable chasse aux sorcières. Une équipe de « surveillance internet » pour débusquer les forums à faire assigner par le SIPR selon des critères liés aux intérêts de ses quelques membres.

15 procédures enclenchées dans une première phase.

Mais déjà en filigrane dans les communiqués un objectif complémentaire : débusquer les concurrents (doit-on comprendre non membres du SIPR ciblant le photovoltaïque résidentiel ?) exploitant et/ou modérant les forums pour leur propre compte, faisant ainsi perdre à Groupe Solaire de France (principal membre clairement identifié du SIPR) une part significative de son chiffre d'affaire.

Si c'est ça l'objectif, pourquoi brouiller autant les pistes et compliquer à ce point la présentation des forces en présence, il s'agit simplement d'un problème de concurrence déloyale qui devrait se traiter devant les tribunaux de commerce entre protagonistes bien identifiés, aux intérêts commerciaux opposés et à qui les faits reprochés seraient clairement établis.

Tous simplement parce que, contrairement à ce que voudrait faire croire le SIPR dans son communiqué du 8 Mars, le problème n'est pas simplement un problème de concurrence commerciale, il est bien plus vaste que cela.

En effet, si jusqu'au 22 Février personne ne connaissait le SIPR, on peut dire qu'à contrario tout le monde chez TPAMPS connaissait déjà la réputation que GSdF (et quelques autres) se forge au fil du temps sur le terrain en appliquant des méthodes que le moratoire avait fait oublier mais qui depuis quelques mois reviennent en force.

Que constate-t-on sur les forums incriminés par le SIPR, mais aussi dans la presse locale ou à destination des consommateurs ?

Des victimes se plaignent d'avoir été harcelées avant vente par du phoning abusif (nous avons ainsi constaté qu'un numéro faisait l'objet de plus de 1800 dénonciations d'abus en quelques mois), puis ensuite après livraison de ne plus arriver à joindre leur interlocuteur pour résoudre les problèmes de finitions.

D'autres ont subis des argumentations mensongères de vendeurs n'ayant qu'un objectif, sortir du rendez-vous avec de quoi concrétiser le dossier. Allant jusqu'à des prises de commande frauduleuses par abus de confiance avec éventuellement imitation de signatures.

Après livraison lorsqu'un avis externe est pris, que constate-t-on : de nombreuses installations non conformes, conséquence souvent de main d'œuvre non qualifiée voire étrangère ayant du mal à appliquer les normes et règles d'usage en France.

Et même lorsque tout s'est passé suffisamment bien au niveau réalisation, certaines victimes d'une vente bâclée dont les résultats de production seront insatisfaisants peuvent se retrouver en situation financière délicate.

Que faut-il en déduire ?

Le SIPR demande la fermeture de ces forums qui permettent aux victimes d'exprimer leurs griefs et aux futurs clients d'éviter d'être trop naïfs.

TPAMPS considère qu'on ne combat pas la fièvre en cassant le thermomètre.

Les cas exposés dans les forums sont réels et il appartient à tous les professionnels de s'organiser pour respecter leurs promesses et éviter à tous leurs clients de se retrouver floués voire piégés.

TPAMPS, constate une recrudescence de pratiques dangereuses pour l'avenir de la filière. Des initiatives concrètes seront prises prochainement pour combattre cette tendance et favoriser le discernement des prospects.

Le SIPR constate manifestement la même chose, mais semble vouloir à contrario agir afin de permettre à ses membres de les pérenniser sans que cela se sache.

La démarche SIPR cache également une tentative de résolution d'un problème marketing qui se pose réellement à GSdF :

Il est de notoriété publique que GSdF est actuellement le seul acteur du photovoltaïque à faire de la publicité à la télévision. Cela doit représenter de gros budget en investissement publicitaire qu'il faut traduire à plus ou moins brève échéance en augmentation de chiffre d'affaire.

Or la Pub TV est habituellement génératrice d'image de marque, qu'il n'est pas facile de convertir en contacts de prospects sans passer par la case « moteur de recherches ». C'est ensuite Google qui guide le téléspectateur vers le site de prise de contact GSdF, si possible sur la première ligne de résultat.

Or Google référence également les échanges sur les forums. De ce fait, selon la notoriété des sites, dans certains cas les infos négatives peuvent reléguer en second plan l'accès au site de GSdF.

TPAMPS le sait d'autant mieux que GSdF en la personne de son DG s'est déjà manifesté par mail à deux reprises en 2012 pour soulever ce problème : « enlever un commentaire gênant » qui perturbait les recherches des téléspectateurs sur Google. TPAMPS a préféré laisser à Facebook la gestion de cette question épineuse de manipulation de contenu, mais a gardé les preuves de cette manipulation.

Agir juridiquement pour brider l'évocation des contre références est donc tout simplement un moyen pour GSdF de continuer à prospecter en utilisant la PubTV.

Il est manifeste que le SIPR a été constitué principalement dans cette optique.

De toute évidence, cette solution doit être financièrement préférable au fait de corriger le tir pour réduire le nombre de contre-références et appliquer des méthodes plus professionnelles et respectueuses des clients.

Qu'en conclure ?

L'orchestration dans la presse spécialisée de communiqués montrant une opposition d'intérêts entre « Installateurs du Photovoltaïque Résidentiels » et la principale organisation de « Producteurs Photovoltaïques Particuliers » nous semble être une approche suicidaire et extrêmement préjudiciable à l'ensemble de la profession.

Le fait que le SIPR soit inconnu et non représentatif ne minore en rien l'effet désastreux des titres d'articles et réactions que cette manipulation provoque.

Les amalgames faits entre concurrence déloyale de fournisseurs et mécontentement légitime de clients sont grotesques et infondés. Ils ont cependant le mérite de mettre en évidence les procédés de manipulation employés dans cette affaire.

Pour le collectif TPAMPS,

Les coprésidents,
copresidence@tpamps.org

Christian BOREL, Bruno ROSEC, Xavier BAUMGARTNER
christian.borel@tpamps.org
bruno.rosec@tpamps.org
xavier.baumgartner@tpamps.org

[Lien vers le communiqué complet et ses annexes sur le site tpamps.fr :](#)

<http://tpamps.fr/?p=2040>

En pièce jointe :

- Annexe « Dossier SIPR/ForumPV liens exposés sur TPAMPS »

« Dossier SIPR/ForumPV liens exposés sur TPAMPS »

L'info relative à la fermeture du Forum-PV :

Post initial sur TPAMPS le 22 Février :

Guillaume Pierre

Fermeture du Forum photovoltaïque suite à une action en justice :

Fil d'actualité sur la fermeture du Forum photovoltaïque

Vendredi 22 Février 20123 - 09h30 : Passage d'un huissier à mon domicile pour me déposer une assignation à la demande du Syndicat des installateurs photovoltaïques du résidentiel (S.I.P.R) .

Vendredi 22 Février 20123 - 10h25 : Le Forum photovoltaïque est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Vendredi 22 Février 20123 - 10h50 : grande ligne du document :

Audience au Palais de Justice de Paris le 12 mars 2013 à 9h30

Reproche de laisser des discussions entre internautes qui jettent le discrédit sur les sociétés intervenant dans le secteur des installations photovoltaïques du résidentiel.

Résistance artificielle de ma part de procéder au retrait des discussions suite à des échanges.

Astreinte de 500 euros par jour de retard dans le retrait des discussions + 1 euro en réparation des préjudices subis.

Remboursement des frais d'huissier : 205 euros.

Verser au Syndicat des installateurs photovoltaïque la somme de 3500 Euros.

Le responsable du Forum.

Et qui est derrière le S.I.P.R.....Groupe solaire de France !!

Le lien vers l'info de référence sur la fermeture du forum-PV :

http://forum-photovoltaique.fr/_fermeture_forum/fermeture_forum.htm

FAQ sur la procédure :

http://forum-photovoltaique.fr/_fermeture_forum/fermeture_forum-faq.htm

Twitter :

<https://twitter.com/forumPV>

Les reprises média collectées sur TPAMPS:

http://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2013/02/attaque-sur-la-libert%C3%A9-dexpression-.html

<http://forum.webrankinfo.com/dur-dur-travail-webmaster-benevolle-t162679.html>

<http://www.bricozone.be/fr/solaire-photo-voltaique/t-fermeture-temporaire-du-forum-photovoltaique-71786.html>

http://cyclurba.fr/forum/forum_discussion.php?discussionID=11295&msgsupprID=223585

<http://www.ecoconso.be/forum/showthread.php?t=5670>

<http://www.paperblog.fr/6181172/le-gppep-attaque-en-diffamation/>

<http://article.lechodusolaire.fr/?id=adtihqof2602wrij>

<http://forum.apper-solaire.org/viewtopic.php?t=7411&sid=b0cbf8eef4620474216316b20f62a482>

<http://www.lalsace.fr/actualite/2013/02/28/fermeture-d-un-forum-qui-denonce-les-arnaques>

<http://www.lepays.fr/faits-divers/2013/03/03/fermeture-d-un-forum-qui-denonce-les-arnaques>

<http://christophevierren.over-blog.com/article-action-soutien-a-un-forum-sur-les-installateurs-de-photovoltaiques-115820504.html>

<http://forum.quechoisir.org/petition-pour-la-liberte-d-expression-concernant-les-energie-t16760.html>

<http://www.consoglobe.com/panneaux-photovoltaiques-rentables-3574-cg/2>

<http://www.scapin.me/a-la-une-fermeture-dun-forum-qui-denonce-les-arnaques-lalsace/>

<http://apismellifera-dossiers-administratifs.blogspot.fr/2013/02/le-gppep-attaque-dans-sa-liberte.html>

<http://the-leroy-agency.info/solaire-et-solaire/>

<http://www.photovoltaique.info/+Fermeture-temporaire-du-forum+.html>

Autres infos périphériques au dossier (traces de phoning abusif) :

<http://www.youtube.com/watch?v=RzochQm5TE>

<http://www.youtube.com/watch?v=8WWfFogZSEM>

<https://twitter.com/Pecky/status/306385187942576128>

<http://www.annuaire-inverse-france.com/forum/n/0236810285/18>

Cas connexes de dénonciation d'arnaques :

http://www.saint-brieuc.maville.com%2Factu%2Factudet -Les-arnaques-a-l-energie-solaire-se-multiplient_fil-2298528_actu.Htm

<http://www.forumconstruire.com/construire/topic-204566.php>

La riposte média du SIPR constatée sur TPAMPS:

http://www.francematin.info/Le-Syndicat-des-Installateurs-Photovoltaïque-du-Residentiel-attaque-plusieurs-forums-internet-pour-propos-diffamatoires_a27878.html

<http://www.batiactu.com/edito/des-installateurs-photovoltaïques-attaquent-en-jus-34589.php>

<http://www.batirama.com/article/6294-des-installateurs-solaires-assignent-des-forums-en-diffamation.html>

<http://www.01net.com/editorial/588499/des-installateurs-solaires-partent-en-guerre-juridique-contre-des-forums-internet/>

<http://maghrebinfo.actu-monde.com/archives/article18290.html>

http://www.romandie.com/news/n/ Des_installateurs_solaires_assignent_des_forums_Internet_en_diffamation44080320131552.asp

Dépêche AFP :

<http://www.ddm.gouv.fr/afp/francais/topics/internet/130308145903.n57na344.php>

Reprises dans les réseaux sociaux :

<http://sociaux.me/-SIPR>

Pub GSdF :

http://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2012/09/groupe-solaire-de-france-croit-en-lavenir-.html

Infos SIPR et relations :

Propriétaire du Nom de Domaine A2J DEV (Société Web filiale de GSdF)

<http://www.about-domain.net/index.php?dom=syndicat-sipr.fr>

Domain name: syndicat-sipr.com

Registrant:

A2J Dev

Arzoine Avi, 32 Rue du landy, Aubervilliers, 93300 FR +33.658800203

Autres sites sur le même serveur :

<http://www.ecodistribution-solar.fr/> (Adresse identique au Siège du SIPR, ainsi qu'à GSdF)

Eco Distribution, 32 rue du Landy, 93300 Aubervilliers, 0805 111 931, info@ecodistribution-solar.com

<http://josephbelhassen.fr/> (Le Dg de GSdF, qui a contacté TPAMPS, site en construction)

<http://groupe2e.fr/> (Groupe Europe Energie, site en construction)

Communiqué AFP SIPR :

Le SIPR, un groupement d'installateurs de panneaux solaires destinés aux habitations, a annoncé vendredi poursuivre en justice plusieurs forums internet, leur reprochant des "propos diffamatoires" à l'encontre de leur profession.

Le Syndicat des installateurs photovoltaïque du résidentiel "demande le retrait sans délai par un certain nombre de forums internet des propos dénigrants et généralisateurs contre sa profession", et "a décidé d'assigner les structures qui espèrent prospérer sur un travail de sape permanente de l'ensemble de la filière", indique-t-il dans un communiqué reçu vendredi.

Le SIPR, qui regroupe des installateurs comme le groupe Solaire de France (son PDG David Haiun, est président du syndicat), reproche à ces espaces d'échanges de jeter l'opprobre sur toute une profession, sous couvert de dénoncer des arnaques et autres pratiques commerciales abusives, notamment lors de tentatives de démarchage de particuliers à leur domicile.

En outre, le groupement affirme que "certains forums Internet, loin d'apporter un éclairage neutre, sont souvent modérés ou animés par des responsables d'entreprises concurrentes", et y voit "le détournement du droit fondamental à la libre information, aux bénéfices d'intérêts commerciaux sans scrupules". Et assure que cela conduit à des annulations de contrat qui mettent en péril des installateurs et leurs employés.

Ce syndicat, récemment constitué par des installateurs pour riposter contre ces forums, n'a pas précisé lesquels il visait. Interrogé par l'AFP, son vice-président Avi Arzoine a précisé qu'une cellule avait été mise en place pour identifier les forums et les assigner, avec une quinzaine de procédures déjà engagées ou sur le point de l'être.

Certains sites ont eux-mêmes annoncé faire l'objet de telles poursuites, en particulier forum-photovoltaïque.fr, qui a fermé ses pages le 22 février à la suite de son assignation. L'audience se déroulera au tribunal de grande instance de Paris le 12 mars et une pétition en ligne a été lancée en soutien au forum.

"Nous ne voulons pas qu'on se méprenne sur notre action. Beaucoup de gens invoquent la liberté d'expression mais ce n'est pas du tout ce qu'on attaque, bien au contraire, nous ne visons que le dénigrement commercial", a assuré M. Arzoine.